Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20180125-D01-18-DE
Date de télétransmission : 30/01/2018
Date de réception préfecture : 30/01/2018

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 01.18 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :
- En exercice : 93
- Présents ou représentés : 76
- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

SEANCE DU 25 JANVIER 2018

Le vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, à seize heures, le conseil de communauté dûment convoqué le dix-neuf janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne-Montéglin, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain GHIOLDI
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT représenté par M. Gérard DUBUISSON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Pierre BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ représenté par Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Sylvain GOSIOSO
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT représenté par M. Michel HERNANDEZ à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - Mme Henriette MARTINEZ
  - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX représenté par Mme Henriette MARTINEZ à qui il a donné procuration
  - M. Gino VALERA
  - M. Michel JOANNET
  - M. Jean-Michel REYNIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20180125-D01-18-DE
Date de télétransmission : 30/01/2018
Date de réception préfecture : 30/01/2018

- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD représentée par M. Alain ROUMIEU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Raymond REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - M. Franck PERARD représenté par Mme Christine REYNIER à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane GHERBI
  - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER
  - M. Michel AILLAUD
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - M. Christophe LEONE représenté par Mme Christiane GHERBI à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration
  - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Robert GARCIN
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20180125-D01-18-DE
Date de télétransmission : 30/01/2018
Date de réception préfecture : 30/01/2018

- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Sisteron : M. Christian GALLO
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Valdoule : Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Crédit pour dépenses imprévues

En application des dispositions de l'article L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président informe le conseil communautaire que, dans le délai de 21 jours suivant la fin de l'exercice budgétaire 2017, il a employé le crédit pour dépenses imprévues en section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Compte 022** (dépenses de fonctionnement imprévues) : réduction de crédits de 13.000 €

- **Chapitre 012 / compte 6217** (personnel affecté par une commune membre) : augmentation de crédits de 1.750 €

- **Chapitre 012 / compte 6474** (versement aux autres œuvres sociales) : augmentation de crédits de 9.200 € (cela concerne le paiement des tickets restaurants)

- **Chapitre 66 / compte 66112** (rattachement des ICNE) : augmentation de crédits de 950 €

- **Chapitre 66 / compte 6615** (intérêts des comptes courants) : augmentation de crédits de 1.100 € (cela concerne les intérêts de la ligne de trésorerie)

La présente délibération ne donne pas lieu à un vote.

Le conseil communautaire prend acte de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU